

DOSSIER N° .....

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

.....

.....

N° Tél. prioritaire : .....



Accueil de Loisirs Sans Hébergement

## SPORT VACANCES ETE

Session de juillet et août 2011

### COMPOSITION DU DOSSIER

Cocher les différentes pièces à fournir afin de ne rien oublier

**Aucune inscription ne sera prise en compte si le dossier n'est pas complet**

#### Fiches à renseigner :

- Fiche d'inscription
- Certificat médical ⓘ  
datant de moins de 1 an au dernier jour du stage
- Autorisation parentale 1
- Autorisation parentale 2
- Fiche sanitaire de liaison ⓘ
- Fiche choix des activités

#### Pièces à fournir :

- Photo d'identité ⓘ 📷
- Copies du livret de famille ⓘ 📷  
la page des parents - la page de chaque enfant
- Justificatif de domicile à Rodez ⓘ  
- taxe d'habitation, taxe foncière ou cotisation foncière des entreprises en 2010  
- ou quittance EDF, téléphone fixe... en 2011
- Attestation de nage pour les activités nautiques  
et aquatiques 📷
- Le règlement  
chèques bancaires, espèces, Pass CLSH et MSA, Chèques  
Vacances, participations CE

ⓘ sauf si vous l'avez fourni à l'inscription de Sport Vacances Printemps 2011

📷 sauf si vous l'avez fourni à l'inscription de Sport Vacances Été 2010

SPORT VACANCES ETE 2011 - DOSSIER D'INSCRIPTION 12 - 14 ans

**Accueil de Loisirs Sans Hébergement**

**SPORT VACANCES ETE 2011**

**Session de juillet et août 2011**



**FICHE D'INSCRIPTION**

**1. L'enfant**

Nom.....

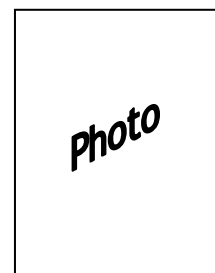
Prénom.....

Date de naissance.....

Lieu de naissance.....

Taille et pointure.....

Etablissement scolaire fréquenté :  
..... Classe.....



**2. Responsables de l'enfant**

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Téléphone du domicile.....

Téléphone professionnel.....

Téléphone mobile.....

Autre .....

(cocher le N° à appeler en priorité)

Profession.....

**3. Personne à contacter en cas d'urgence**

Nom.....

Prénom.....

Qualité.....

(père, mère, grands-parents, tuteur)

Téléphone 1.....

Téléphone 2.....



**Accueil de Loisirs Sans Hébergement**

**SPORT VACANCES ETE 2011**

**Session de juillet et août 2011**



**CERTIFICAT MEDICAL**

Je soussigné(e), Madame, Monsieur .....

Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour

l'enfant.....

et avoir constaté qu'il ou qu'elle ne présente aucune contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives.

Fait à .....

Le.....

Signature et cachet du Médecin



## Accueil de Loisirs Sans Hébergement

### SPORT VACANCES ETE 2011

Session de juillet et août 2011



### AUTORISATION PARENTALE 1

Je soussigné(e), Madame, Monsieur.....

Responsable de l'enfant .....

en ma qualité de père, mère ou tuteur, (rayer la mention inutile)

- autorise Madame, Monsieur .....  
qualité.....  
à prendre en charge l'enfant à l'issue de la journée de présence à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Sport Vacances Eté 2011 »
- autorise l'enfant à rentrer seul(e) à l'issue de la journée de présence à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Sport Vacances Eté 2011 »
- souhaite que l'enfant reste déjeuner avec les animateurs (à condition que celui-ci soit muni de son pique-nique)
- accepte de respecter les horaires de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- déclare avoir pris connaissance des dispositions mentionnées ci-dessus et du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et les accepter
- déclare avoir reçu le projet éducatif et le projet pédagogique
- donne l'autorisation de diffuser la photographie de mon enfant prise dans le cadre des activités de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Sport Vacances Eté 2011 » organisées par la Ville de Rodez dans ses publications (magazine municipal, site Internet, supports de communication divers).  
Cette autorisation est donnée à titre gracieux, sans limitation de durée, mais peut être retirée à tout moment par lettre recommandée adressée au Maire de Rodez.  
Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la production de ces photos devront respecter l'anonymat de l'enfant et de sa famille, ils ne devront porter atteinte ni à sa réputation ni à sa vie privée.

A.....

Le .....

Le Responsable de l'enfant



## Accueil de Loisirs Sans Hébergement

**SPORT VACANCES ETE 2011**

**Session de juillet et août 2011**



### **AUTORISATION PARENTALE 2**

Je soussigné(e), Madame, Monsieur.....

Responsable de l'enfant .....

en ma qualité de père, mère ou tuteur, (rayer la mention inutile)

- autorise le responsable de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à prendre, en cas de maladie ou d'accident, toutes les mesures d'urgence
- accepte qu'en cas de maladie, les frais nécessités par le traitement soient à la charge de la famille

Souhaite que l'enfant soit conduit, en cas d'hospitalisation :

à l'hôpital

à la clinique

A.....

Le .....

Le Responsable de l'enfant



**INDIQUEZ CI-APRÈS :**

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS**

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT**

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....  
.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : ..... BUREAU :.....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

*Je soussigné, .....responsable légal de l'enfant , déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.*

Date :

Signature :

**A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES**

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....  
.....  
.....

**OBSERVATIONS**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

# SPORT VACANCES ÉTÉ 2011

## PROGRAMME DES STAGES 12 / 14 ans

Dossier N° : .....

NOM : .....

Prénom : .....

CHOIX DES ACTIVITES DE PLEINE NATURE (cadres gris) - 1 par semaine (M ou AM) - durant 3 semaines maxi		MATIN	Lieux	Effectif maxi	Sélection
Semaine 27	du 4 au 8 juillet	MOTO	La Vayssière	12	
Semaine 28	du 11 au 15 juillet (4 jours)	ESCALADE	Gages - Salles la Source - Amphi	10	
Semaine 29	du 18 au 22 juillet	BASKET-BALL	Gymnase VALLON des SPORTS	12	
		RODEZ PLAGE	Jardin Public	12	
Semaine 30	du 25 au 29 juillet	SPORTS DE RAQUETTES	Gymnase AMPHI -4	12	
		RODEZ PLAGE	Jardin Public	12	
Semaine 31	du 1 au 5 août	MOTO	La Vayssière	12	
		RODEZ PLAGE	Jardin Public	12	
Semaine 32	du 8 au 12 août	HANDBALL	Gymnase VALLON des SPORTS	12	
		RODEZ PLAGE	Jardin Public	12	
Semaine 33	du 16 au 19 août (4 jours)	ESCALADE	Gages - Salles la Source - Amphi	10	
Semaine 34	du 22 au 26 août	SPORTS DE RAQUETTES	Gymnase AMPHI -4	12	

Présence repas









APRES-MIDI	Lieux	Effectif maxi	Sélection
MULTIACTIVITES Escalade - Spéléo - Parcours acrobatique - Via ferrata	Gages	12	
PLANCHE A VOILE	Base Salles Curan	12	
QUAD	La Vayssière	10	
CANOË KAYAK	Base de Ste Eulalie d'Olt	12	
AVENTURE VERTICALE Rappel - Parcours aventure	Région Rodez	7	
PLANCHE A VOILE	Base Salles Curan	12	
VTT	Gages	12	
FUN BOAT - CATAMARAN	Base Salles Curan	12	

RODEZ PLAGE : Beach soccer, Beach rugby, Sand ball, Beach volley, speedminton, Freesbee



Merci de cocher les activités choisies et pour les enfants restant la journée, les présences sur le temps de repas





## Accueil de Loisirs sans Hébergement

### SPORT VACANCES ETE

Session de juillet et août 2011



### INFORMATIONS PRATIQUES

- Il est conseillé de démarrer la journée par un petit déjeuner copieux et, pour le temps d'activité, de prendre un en-cas et de l'eau.
- Avant d'effectuer le choix de l'activité, se préoccuper des conditions particulières énoncées ci-dessous (vêtements, matériel, horaires...).
- Aucune tenue spécifique n'est exigée, les jeunes doivent être habillés de façon à pouvoir suivre les activités sans gêne.
- L'équipement spécifique nécessaire à chaque activité est fourni.
- La ponctualité est importante pour le bon déroulement des activités
- Rappel : l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est ouvert de 8h30 à 18h00.

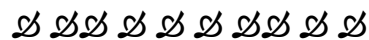
Le départ du gymnase-dojō pour les autres sites sportifs s'effectue à pied ou en bus selon le lieu où se déroule l'activité, accompagné par le personnel d'encadrement

## Accueil de Loisirs Sans Hébergement

### SPORT VACANCES ETE

Session de juillet et août 2011

### MODALITES D'INSCRIPTION



#### 1. Conditions d'accès

- L'enfant doit avoir au moins 12 ans à la date de début des stages et au plus 15 ans au cours de l'année 2011
- Les parents doivent justifier d'un domicile à Rodez (taxe d'habitation, taxe foncière, cotisation foncière des entreprises en 2010 - quittance EDF, téléphone fixe... en 2011)
- L'enfant doit s'inscrire obligatoirement du lundi au vendredi par demi-journées, pour une seule et même activité. Il ne peut s'inscrire qu'à 1 seul stage par semaine pour les activités de pleine nature (cadres grisés sur le programme), soit le matin soit l'après-midi, et en aucun cas durant plus de 3 semaines afin de permettre une meilleure capacité d'accueil sur ces créneaux très demandés.
- Les parents doivent fournir le **certificat médical** ci-joint dûment rempli (ou le certificat médical d'un médecin) et établi depuis moins de 1 an au dernier jour du stage.
- Les parents doivent fournir la **fiche sanitaire de liaison** ci-jointe, dûment remplie.

#### 2. Dates

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés à partir du lundi 9 mai 2011

- ✎ au Service des Sports - C.S.C. l'Amphithéâtre Route de Moyrazès
- ✎ à l'Hôtel de Ville Place Eugène Raynaldy
- ✎ par Internet sur : [www.mairie-rodez.fr](http://www.mairie-rodez.fr) (onglet Sport / Sport pour les plus jeunes)

Le début des inscriptions est prévu :  
le samedi 28 mai 2011,  
de 8h30 à 14h00  
à l'accueil du gymnase-dojos du Vallon des sports  
12000 Rodez

puis, à compter du lundi 30 mai 2011, les inscriptions seront prises au Service des Sports de l'Amphithéâtre de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. (05.65.75.51.10)  
Durant la période de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs, les inscriptions peuvent être prises au plus tard le jeudi après-midi précédant le début du stage.

**IMPORTANT** : lors de l'inscription, aucun dossier ne sera pris en compte pour un tiers. Seules les inscriptions pour ses propres enfants seront acceptées.

Le dossier doit être complet pour être enregistré.

### 3. Modalités de paiement

Le paiement s'effectue pour un stage complet d'une semaine et en aucun cas par demi-journée d'activité.

En cas d'absence de l'enfant, avertir au plus tôt l'encadrement au N° 06.45.09.54.58  
Aucun remboursement ne pourra être effectué sauf cas de maladie, accident ou événement familial grave, sur présentation d'un justificatif.

✎ Tarif général de base : 5,00€ la demi-journée

✎ Pour les bénéficiaires du Pass'sports-loisirs de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), le tarif de base sur lequel s'applique la réduction est le suivant, par enfant et par demi-journée :

- TRANCHE 1 (0-420) : 3,50 €
- TRANCHE 2 (421-520) : 4,00 €
- TRANCHE 3 (521-800) : 4,50 €
- TRANCHE 4 (sup.800) : 5,00 €

✎ Pour les bénéficiaires du Pass'accueil de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA), le tarif de base sur lequel s'applique la réduction est le suivant, par enfant et par demi-journée :

- TRANCHE 1 (0-357) : 3,50 €
- TRANCHE 2 (358-471) : 4,00 €
- TRANCHE 3 (472-730) : 4,50 €
- TRANCHE 4 (sup.730) : 5,00 €

Le montant de la réduction, selon la tranche à laquelle vous appartenez, figure sur le Pass'sports-loisirs ou le Pass'accueil que vous avez automatiquement reçu à votre domicile pour chaque enfant.

#### Modes de règlement :

- Espèces
- Chèques à l'ordre du Trésor Public

Les familles pourront également utiliser :

- les Chèques-Vacances
- les aides des Comités d'Entreprise (feuille de prise en charge à présenter le jour de l'inscription)

**L'inscription ne peut être enregistrée qu'après paiement intégral des séjours et sur production de toutes les pièces justificatives.**

### 4. Pièces à fournir

- ✓ une photo d'identité de l'enfant
- ✓ la copie du livret de famille : la page des parents et la page de chaque enfant
- ✓ un justificatif de domicile (quittance EDF, téléphone fixe... de 2011) ou de règlement d'un impôt local à Rodez (taxe d'habitation, taxe foncière ou cotisation foncière des entreprises en 2010)
- ✓ la fiche d'inscription dûment remplie et signée comprenant le certificat médical, les autorisations parentales, la fiche sanitaire de liaison et la fiche choix des activités.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

**Accueil de Loisirs Sans Hébergement Sport Vacances Été - Service des Sports**

**Tél. : 05.65.75.51.10 - Fax : 05.65.75.51.11**

# Accueil de Loisirs Sans Hébergement

## SPORT VACANCES ETE

### Session de juillet et août 2011



## REGLEMENT INTERIEUR

### ARTICLE 1 : OBJET

La Ville de Rodez met en place, durant les vacances d'été 2011, un Accueil de Loisirs Sans Hébergement dénommé « Sport Vacances Été » qui permet aux jeunes de la commune, âgés de 8 à 14 ans, de découvrir, sous forme de stages, diverses disciplines sportives.

### ARTICLE 2 : PERIODES et HORAIRES

L'opération se déroule du lundi 4 juillet au vendredi 26 août 2011.

↷ Stages de 5 demi-journées par semaine

#### ↷ Horaires du matin

8h30 à 9h00 : accueil animé en attendant le début de l'activité

**9h00 à 11h30 : activités sportives** (déplacements compris)

11h30 à 12h30 : accueil animé en attendant les parents

#### ↷ Repas

12h15 à 13h30 : repas

(Uniquement pour les enfants participant aux activités du matin et de l'après-midi ; le pique-nique est à fournir par la famille ; possibilité de faire réchauffer les plats dans un four à micro-ondes).

#### ↷ Horaires de l'après-midi

13h30 à 14h00 : accueil animé en attendant le début de l'activité

**14h00 à 16h30 : activités sportives** (déplacements compris)

16h30 à 18h00 : accueil animé en attendant les parents

### ARTICLE 3 : LIEU D'ACCUEIL, SIEGE SOCIAL

- ✓ Lieu d'accueil  
La structure d'accueil des enfants sera le gymnase-dojos du Vallon des Sports, 12000 RODEZ.
- ✓ Siège social  
Le siège social et administratif est le Service des Sports qui se situe au niveau -1 du Centre Sportif et Culturel de l'Amphithéâtre, route de Moyrazès, 12000 RODEZ.

### ARTICLE 4 : ENCADREMENT

L'encadrement des enfants, que ce soit au niveau des activités, des trajets ou de l'accueil, est confié à des **animateurs diplômés**, conformément à l'article 43-1 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée.

### ARTICLE 5 : HYGIENE et TENUE

- Les enfants seront vêtus d'une tenue de sport adaptée à l'activité (survêtement, short, tee-shirt, baskets, etc...), ainsi que d'un chapeau ou d'une casquette.
- Les enfants seront munis d'une tenue de rechange qu'ils apporteront dans leur sac de sport.  
Mentionner le nom et le prénom de l'enfant sur l'étiquette des vêtements afin que nous puissions vous les rendre plus facilement en cas d'oubli.

### ARTICLE 6 : SECURITE

- L'assurance responsabilité civile de la Ville de Rodez prend en charge les enfants durant la pratique des différentes activités sportives et des trajets correspondants, ainsi qu'entre 12h15 et 13h30 pour ceux qui déjeunent à l'Amphithéâtre ;
- Les enfants doivent se conformer à toutes les règles de sécurité définies par le personnel d'encadrement, surtout lors des trajets entre les différents sites. Ils ne peuvent en aucun cas s'absenter sans avoir reçu l'autorisation de l'éducateur ;
- Le personnel d'encadrement pourra interdire l'accès à un stage à tout enfant perturbateur, après avoir avisé le coordinateur qui fera le nécessaire auprès des parents ;
- Les enfants pourront partir en fin d'activité avec les parents ou une tierce personne ayant reçu autorisation de ceux-ci. Les parents pourront, s'ils le souhaitent, signer un document permettant aux enfants de regagner seuls leur domicile.
- En cas d'absence de l'enfant, les parents ou la personne responsable doivent prévenir par téléphone le responsable de l'accueil de loisirs au N° 06.45.09.54.58
- La Mairie de Rodez se réserve le droit de supprimer une activité ou un stage si toutes les conditions d'encadrement ou de sécurité ne sont pas respectées et si le nombre d'inscrits est insuffisant.
- Si les conditions climatiques ne permettent pas la pratique de certaines activités, elles seront alors remplacées.

### ARTICLE 7 : REPAS

Entre 12h15 et 13h30, une garderie est assurée au gymnase-dojos du Vallon des Sports pour les enfants qui suivent également un stage sportif l'après-midi ; dans ce cas, les enfants doivent apporter leur pique-nique ou leur plat préparé qui pourra être réchauffé.

Celui-ci sera conservé au réfrigérateur en attendant la pause-déjeuner.

Un goûter peut également être prévu pour l'après-midi ainsi qu'une gourde.



# Accueil de Loisirs Sans Hébergement

## SPORT VACANCES ETE

### Session de juillet et août 2011

## PROJET EDUCATIF

### 1. Le projet « Sport Vacances Eté »

La Ville de Rodez décide de mettre en place un dispositif permettant aux enfants de la commune de découvrir, sous forme de stages d'initiation, diverses disciplines sportives. Ces stages proposent des activités sportives par équipes ou individuelles. Ces activités se déroulent en extérieur (terrains de sport ou espace naturel) ou en intérieur (salle de gymnastique, dojo, gymnases).

### 2. Les publics

La découverte et l'initiation de ces activités est réservée aux enfants âgés de 8 à 14 ans, habitant Rodez, qui sont répartis en deux groupes d'âge, les 8-11 ans et les 12-14 ans.

### 3. Les périodes d'ouverture

L'accueil de loisirs « Sport Vacances Eté » accueille les enfants pendant les vacances d'été : **du lundi 4 juillet au vendredi 26 août 2011.**

### 4. Horaires

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement propose des mini-stages sur une période d'une semaine.

Les stages comprennent 5 séances d'une demi-journée\* par semaine (à l'exception des jours fériés). \*Exceptionnellement, une séance peut se dérouler sur une journée.

#### ✓ **Matin**

- 8h30 à 9h00 : Accueil animé (moment pour regrouper les enfants avant l'activité).
- 9h00 à 11h30 : Activités.
- 11h30 à 12h30 : Accueil animé en attendant les parents ou le repas.

#### ✓ **Pause-repas**

- 12h15 à 13h30 : Repas pour les enfants participant aux activités du matin et de l'après-midi et qui désirent rester au centre (pique-nique non fourni).

#### ✓ **Après-midi**

- 13h00 à 14h00 : Accueil animé (moment pour regrouper les enfants avant l'activité).
- 14h00 à 16h30 : Activités.
- 16h30 à 18h00 : Accueil animé (moment pour attendre les parents).

### 5. Tarifs

✎ Tarif général de base : 5,00 € la demi-journée

✎ Pour les bénéficiaires du Pass'sports-loisirs de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), le tarif de base sur lequel s'applique la réduction est le suivant, par enfant et par demi-journée :

- TRANCHE 1 (0-420) : 3,50 €

- TRANCHE 2 (421-520) : 4,00 €
- TRANCHE 3 (521-800) : 4,50 €
- TRANCHE 4 (sup.800) : 5,00 €

☒ Pour les bénéficiaires du Pass'accueil de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) le tarif de base sur lequel s'applique la réduction est le suivant, par enfant et par demi-journée :

- TRANCHE 1 (0-357) : 3,50 €
- TRANCHE 2 (358-471) : 4,00 €
- TRANCHE 3 (472-730) : 4,50 €
- TRANCHE 4 (sup.730) : 5,00 €

## 6. Lieux d'accueil et de pratique

Le lieu d'accueil des enfants se situe au gymnase-dojo du Vallon des Sports (niveau 1 Accueil), à Rodez.

Adresse du siège social de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement :

Service des Sports  
Centre Sportif et Culturel de l'Amphithéâtre  
Route de Moyrazès  
12000 Rodez.

Tél. : 05 65 75 51 10 - Fax 05.65.75.51.11

Les différents sites utilisés par l'Accueil de loisirs Sans Hébergement sont (liste non exhaustive) : l'Amphithéâtre (niveaux -4, -3), le gymnase-dojo, le golf de Fontanges, sites de Gages et Salles-la-Source, le centre équestre de Combelles, le parc de Vabre, le lac de Salles Curan...

## 7. Les objectifs pédagogiques

1. Permettre à l'enfant de pratiquer, à titre d'initiation et de découverte, des activités sportives qu'il n'a pas eu l'occasion de pratiquer.
2. Offrir aux enfants la possibilité d'organiser leurs vacances à la carte par demi-journée.
3. Favoriser la tolérance, la solidarité, et la reconnaissance de la diversité en partageant la vie de groupe.
4. Favoriser la coopération et l'entraide, en négociant des règles de vie au quotidien basées sur le respect des personnes, du matériel, de l'environnement.
5. Favoriser l'autonomie de l'enfant et lui apprendre à se responsabiliser à travers la prise d'initiatives (Ex. préparation du sac de sport sans aide).
6. Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de prendre des décisions en lui proposant de choisir lui-même les activités qu'il désire pratiquer.
7. Permettre à l'enfant de découvrir ses aptitudes, de mettre en scène ses capacités en organisant des activités ludiques, d'appréhender le risque.

## 8. L'encadrement

L'encadrement des enfants, tant au niveau des activités, de l'animation, des trajets ou de l'accueil est confié à des animateurs diplômés, conformément à la loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques sportives et à l'Arrêté du 20 juin 2003 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratique de certaines activités physiques dans les centres de vacances et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

**Accueil de Loisirs Sans Hébergement**  
**SPORT VACANCES ETE**  
**Session de juillet et août 2011**

**PROJET PEDAGOGIQUE**

**1. Présentation**

Durant les vacances d'été 2011 la Mairie de Rodez propose un accueil de loisirs ouvert aux enfants de 8 à 14 ans intitulé « Sport Vacances Eté ».

Ces stages offrent une initiation dans différentes disciplines sportives. Ces stages se déroulent du lundi 4 juillet au vendredi 26 août 2011 par session d'une semaine. Ils se déroulent, suivant l'activité, soit dans les installations de la Ville de Rodez, soit sur des sites naturels des environs de l'agglomération ruthénoise.

Ces stages ont pour objectif de faire vivre aux enfants, dans un contexte ludique et sportif, des moments de partage et de découverte.

**2. Les Stages**

Les stages se déroulent par demi-journée (matinée ou après-midi) sur l'ensemble de la semaine.

Cette année, 8 périodes d'une semaine sont proposées :

6 périodes comprenant 5 séances (semaines 27 ; 29 ; 30 ; 31 ; 32 ; 34)

2 périodes comprenant 4 séances (semaine 28 ; 33)

Sur l'ensemble de la période l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement propose un ensemble de 78 stages :

58 stages pour les 8-12 ans.

20 stages pour les 12-14 ans.

**3. Les inscriptions**

Les inscriptions se font soit à la demi-journée, soit à la journée.

Pour les enfants qui s'inscrivent à la journée, ils ont la possibilité, en amenant leur pique nique (qui sera conservé au réfrigérateur), de manger sur place. Une permanence est assurée par les animateurs.

Dans le cas où, sur un stage, une séance se déroule sur la journée entière, la demi-journée supplémentaire est facturée. Si l'enfant est inscrit à un autre stage sur la même semaine, aucun supplément ne lui est demandé, sinon une demi-journée lui est facturée en plus.

**4. Accueil**

L'accueil des enfants s'effectue au gymnase-dojo du Vallon des Sports à Rodez :

- Le matin, entre 8h30 et 9h00.
- L'après midi, entre 13h30 et 14h00

Avant et après l'activité, afin de regrouper les enfants et de proposer un temps d'échange avec les parents, un temps d'accueil « animé » est assuré par les animateurs.

## 5. Journée type

8h30 - 9h00 : accueil animé

9h00 - 11h30 : activités

11h30 - 12h30 : accueil animé en attendant les parents

12h15 - 13h30 : déjeuner sur place au gymnase dojo pour les enfants qui restent l'après midi, munis de leur pique nique

13h00 - 14h00 : accueil animé (regroupement des enfants avant les activités)

14h00 - 16h30 : activités

16h30 - 18h00 : accueil animé

POur certaines activités en extérieur, les horaires sont particuliers, ils sont précisés dans le programme des stages.

## 6. Transport

Les déplacements sont assurés par la Mairie et s'effectuent soit à pied pour les sites se trouvant sur l'agglomération ruthénoise, soit en navette bus pour les autres.

## 7. Equipement

Aucune tenue spécifique n'est exigée, les jeunes doivent être habillés de façon à pouvoir suivre les activités sans gêne.

L'équipement spécifique nécessaire à chaque activité est fourni soit par la Mairie soit par les prestataires.

## 8. Activités

Les activités se dérouleront sur des lieux spécifiques et adaptés aux diverses disciplines proposées :

- Cirque : dojo de l'Amphithéâtre (niveau -3), entièrement équipé de tapis et possédant des miroirs muraux.
- Sports collectifs : gymnase de l'Amphithéâtre (niveau -4), gymnase du Vallon des Sports, complexe sportif de Vabre, stade Louis Polonia
- Sports de raquettes : gymnase du Vallon des Sports et Amphithéâtre (niveau -4)
- Activités physiques de pleine nature : site de Gages
- Escalade : Amphithéâtre (niveau -4), site de Gages ou site de Salles-la-Source
- Canoë kayak : Base de Sainte-Eulalie-d'Olt
- Activités nautiques (planche à voile, catamaran, optimist) : base des Vernhes à Salles-Curan
- Golf : Fontanges
- Moto et quad : La Vayssière
- Multiactivités (escalade, spéléologie, via ferrata...) : site de Gages et divers sites autour de Rodez
- Equitation : centre équestre de Combelles
- Gymnastique : à Rodez, salle de gymnastique de l'Amphithéâtre (niveau -4).

## 9. Objectifs pédagogiques

- Vie de groupe

Pour que les stages se déroulent dans un environnement favorable et dans un souci de sécurité optimale, il est important qu'au début de chaque stage les animateurs définissent à l'ensemble de chaque groupe les règles de fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Les enfants sont impliqués dans les temps de mise en place de l'activité, de pratique sportive et de rangement.

Les notions de solidarité, de participation active, de respect ou encore d'entraide sont au centre des préoccupations des animateurs. L'équipe d'animation veille à tout moment à encourager les enfants dans cette optique, afin que chacun d'entre eux puisse trouver sa place au sein du groupe.

- Activité

L'équipe d'encadrement, par l'intermédiaire de séances, d'exercices et de jeux, permettra à l'enfant de découvrir l'activité physique et sportive choisie. La notion d'entraînement n'entre pas dans les objectifs, les différentes situations abordées par les enfants sont basées sur de l'initiation. En aucun cas une séance spécifique à la préparation physique, ou encore à la musculation, ne sera mise en place.

- Apprentissages techniques

Toutefois, les animateurs ont un rôle d'éducateur sportif et de ce fait ils doivent proposer des exercices permettant à l'enfant de progresser dans l'activité. Les stages se déroulant sur plusieurs séances, un apprentissage technique sera donc inclus dans le contenu des séances.

## 10. Attestation

Aucun niveau de pratique n'est demandé pour s'inscrire aux activités, en fin de stage aucune évaluation des acquis ne sera réalisée. Chaque jeune évolue et progresse selon ses capacités.

Du fait du caractère sportif des activités proposées par l'accueil de loisirs et suivant l'arrêté du 20 juin 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs, les enfants doivent obligatoirement fournir à l'inscription :

- 1 certificat médical de non contre-indication pour l'activité physique en général, daté de moins de trois mois.
- 1 attestation de nage\* pour les activités nautiques (voile, canoë...) et aquatiques.

\*Attestation de nage : suivant l'arrêté du 20 juin 2003, cette attestation doit certifier de la capacité de l'enfant à se déplacer dans l'eau sans présenter de signe de panique sur un parcours de 20 mètres, avec passage sous une ligne d'eau, posée et non tendue. Le parcours doit être réalisé dans la partie d'un bassin ou d'un plan d'eau d'une profondeur au moins égale à 1m80. Le départ est effectué par une chute arrière volontaire, en piscine à partir d'un tapis disposé sur l'eau et en milieu naturel à partir d'un support flottant. Le parcours peut être effectué avec une brassière de sécurité, sauf pour la descente en canyon.

## 11. L'équipe

Les objectifs pédagogiques de l'accueil de loisirs sont acceptés par l'ensemble de l'équipe d'encadrement, les animateurs partagent la même vision de l'initiation et de l'encadrement d'activités physiques et sportives.

L'équipe est composée de :

- 1 directeur
- 1 directeur adjoint
- 5 animateurs

Chaque stage est encadré par les animateurs de la structure, ceux-ci répondent aux exigences réglementaires pour l'encadrement des jeunes mineurs en accueils de loisirs sans hébergement.

Les animateurs ont été choisis pour leur compétence d'animation sportive et en fonction des disciplines sportives proposées, et pour leur expérience dans le domaine de l'animation et l'encadrement de groupe d'enfants.

Tous les animateurs sont titulaires de la licence (STAPS) Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives ou sont titulaires d'un Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités Physiques pour Tous, ils ont suivi une formation adaptée pour la fonction qui leur est demandé.

## 12. Le rôle de l'animateur

L'animateur se doit d'être :

- Responsable

L'animateur est conscient qu'il est pour l'enfant un référent tant au niveau sportif que pédagogique.

Il n'entreprendra aucune animation s'il ne l'estime pas assez sécurisée pour les enfants.

Il veillera à ce qu'aucun sujet pouvant perturber un enfant ne soit abordé.

Il est garant de la sécurité morale, physique et affective du groupe.

L'animateur prépare ses séances.

- Disponible

Il prendra en compte les remarques évoquées par les enfants.

Durant l'activité, l'animateur n'a pas d'autre préoccupation que la prise en charge de son groupe, les contacts téléphoniques restent exceptionnels.

- Dynamique

L'animateur est un moteur pour le groupe, il n'hésitera pas à mettre en place des situations d'initiation innovantes, il se doit d'être actif, créatif.

Pour l'élaboration des séances, la prise en compte du niveau moyen du groupe est déterminante. Pour les enfants en difficulté, des activités adaptées leur seront proposées afin de les amener à suivre l'intégralité de l'activité.

A tout moment, l'animateur :

- a obligation de diligence et de prudence ;
- a une attitude professionnelle et responsable ;
- est pleinement acteur de l'animation du groupe ;
- respecte les règles de vie communes ;
- respecte le rythme de vie de chaque enfant (notamment les temps de pause) ;
- est à l'écoute des enfants ;
- veille à la sécurité morale, physique et affective de chaque enfant.

Durant les activités confiées à un établissement d'activités physiques et sportives (équitation, escalade, voile, APPN...), les modalités d'encadrement sont celles relevant des articles L 363-1 et L 363-3 du Code de l'éducation. Dans ce cas, l'application du droit de l'encadrement du sport n'exonère pas l'équipe d'encadrement de l'accueil de loisirs de toute responsabilité vis-à-vis des mineurs dont elle a la charge.

Durant le transport, les jeunes restent sous la responsabilité de l'animateur de l'accueil de loisirs.

### 13. Les temps d'accueil

Pendant le temps d'accueil, l'animateur propose des activités sous forme de jeux pour un moment de détente, il doit favoriser, par son comportement, le bon fonctionnement de la vie du groupe au quotidien.

L'animateur est disponible, il veillera à être à l'écoute des enfants et des parents.

### 14. Evaluation

- Encadrement

Des réunions hebdomadaires de l'équipe d'animation et de direction permettront de faire le bilan de la semaine écoulée et de programmer la suivante. La prise en compte des avis et des attentes des parents et des enfants, amèneront les animateurs à évaluer les compétences de ces derniers, leurs manques et leurs besoins.

- Enfants

Une boîte à idée sera mise à disposition des enfants pour d'éventuelles suggestions ou observations sur les stages et, plus généralement sur la structure.

Un questionnaire de satisfaction sera distribué en début de stage à chaque enfant. Ce questionnaire a pour objectif de permettre d'apprécier le degré de satisfaction sur les activités proposées. L'animateur récupèrera ces questionnaires en fin de chaque stage.

- Parents

Des temps d'échange privilégiés avec les parents seront aménagés au moment de l'accueil, nous aidant à évaluer leur ressenti sur le temps libre de leur enfant. Le directeur reste le référent de l'accueil de loisirs.

### 15. Annulation des stage

- Effectif

Un effectif réduit peut engendrer l'annulation d'un stage, dans ce cas les enfants déjà inscrits se verront proposer, suivant les disponibilités, un autre stage, mais aucun remboursement ne sera effectué.

- Conditions météorologiques

Dans le cas où la situation météorologique ne permettrait pas d'assurer une séance, voire même l'ensemble d'une semaine, dans des conditions de sécurité et d'environnement minimales, le directeur de l'accueil de loisirs se réserve la possibilité de proposer une activité alternative qui, selon les disponibilités, pourra être de même nature ou de nature différente.